



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9663
25 février 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 FEVRIER 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GUYANE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention, aux fins d'information des membres du Conseil de sécurité, la situation sérieuse qui est apparue à la suite des attaques armées non provoquées énumérées ci-après, auxquelles les forces militaires de la République du Venezuela se sont livrées contre le territoire de la République de Guyane :

a) Jeudi 19 février 1970, à 20 h 15 environ, les forces militaires vénézuéliennes stationnées sur l'île de Ankoko (dont la moitié est un territoire guyanais illégalement occupé par le Venezuela depuis septembre 1966) ont ouvert le feu au moyen de mitrailleuses dans la direction du poste de police d'Eteringbang, qui est situé du côté guyanais de la frontière;

b) Samedi 21 février 1970, à 16 h 15 environ, les forces militaires vénézuéliennes ont de nouveau ouvert le feu au moyen de mortiers et de mitrailleuses, endommageant le poste de police et le camp des forces guyanaises de défense, ainsi qu'une piste d'atterrissage desservant le poste de police et le camp;

c) Dimanche 22 février 1970, à 6 h 30 environ, les forces militaires vénézuéliennes ont déclenché des tirs nourris de mortier contre la piste d'atterrissage et les bâtiments voisins. Des tirs sporadiques ont continué pendant toute la matinée. Plus tard dans la journée, des emplacements de mortier ont été installés le long de la rive vénézuélienne du Cuyuni, et les postes occupés par la police et les forces guyanaises de défense ont été à nouveau bombardés.

A aucun moment au cours de ces attaques le personnel guyanais n'a riposté.

L'attaque dirigée contre les postes guyanais, le samedi 21 février à 16 h 15 environ, a débuté au moment où les cérémonies officielles destinées à marquer l'inauguration de la République de Guyane commençaient à Georgetown, et les

attaques qui se sont poursuivies pendant toute la journée du dimanche 22 février, ont eu lieu à la veille de l'inauguration de la République.

Les attaques contre les postes guyanais d'Eteringbang ont été suivies, pendant toute la journée du lundi et du mardi 23 et 24 février 1970, d'un renforcement des forces armées vénézuéliennes, aux points stratégiques situés le long de la frontière guyano-vénézuélienne. Cette concentration militaire s'est accompagnée d'un renforcement de l'activité subversive vénézuélienne parmi les citoyens guyanais amérindiens, activité de même nature que celle qui a été portée à l'attention de l'Assemblée générale par mon gouvernement lors de la vingt-troisième et de la vingt-quatrième sessions. Mon gouvernement est gravement préoccupé par le fait qu'il s'agit là d'actes prémédités, destinés à conduire à de nouvelles violations de l'intégrité territoriale de la Guyane.

Le Gouvernement de la Guyane a élevé une protestation officielle auprès du Gouvernement de la République du Venezuela contre ces actes d'agression, et il a réclamé des réparations pour les dommages causés à la suite des actes en question, qui constituent une violation de la Charte des Nations Unies.

Mon gouvernement tiendra le Conseil de sécurité au courant de tous faits nouveaux importants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Guyane
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) P. A. THOMPSON